

Recherches sociographiques



D. NIGET et M. PETITCLERC (dir.), *Pour une histoire du risque : Québec, France, Belgique*, Presses universitaires de Rennes/Presses de l'Université de Québec, 2012, 352 p.

Thierry Coanus

Volume 55, numéro 1, janvier–avril 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1025659ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1025659ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Coanus, T. (2014). Compte rendu de [D. NIGET et M. PETITCLERC (dir.), *Pour une histoire du risque : Québec, France, Belgique*, Presses universitaires de Rennes/Presses de l'Université de Québec, 2012, 352 p.] *Recherches sociographiques*, 55(1), 150–151. <https://doi.org/10.7202/1025659ar>

relèvera quelques erreurs assez manifestes quant à l'histoire de la condition féminine, notamment sur le plan juridique (p. 85, 118, 148 et 149).

Thierry NOOTENS

*Département des sciences humaines,
Université du Québec à Trois-Rivières et
Centre interuniversitaire d'études québécoises.
thierry.nootens@uqtr.ca*

D. NIGET et M. PETITCLERC (dir.), *Pour une histoire du risque : Québec, France, Belgique*, Presses universitaires de Rennes/Presses de l'Université de Québec, 2012, 352 p.

Cet ouvrage⁶ est issu de l'atelier de recherche « Se protéger de l'avenir : la problématique sociale du risque et de la vulnérabilité en perspective historique (Canada-Europe, 18^e-21^e siècles) », qui s'est tenu à Montréal en mai 2009, lui-même préparé par un séminaire annuel lancé en 2006.

Une solide introduction ouvre le volume, organisé en trois parties. La première traite des dangers dans les sociétés préindustrielles et de leurs modes de traitement – plus variés et complexes qu'on le dit parfois – à travers trois grands domaines (l'inondation, la mort et le droit familial, la police et la sécurité). La deuxième partie est consacrée à « l'invention de l'accident » par la société industrielle. La troisième et dernière partie est consacrée à diverses formes de la problématique sécuritaire (sécurité publique, police, délinquance, etc.), suivie d'une vigoureuse conclusion.

La première partie – « Domestiquer l'aléa » –, consacrée aux 16^e et 17^e siècles, est sans doute celle qui se préoccupe le plus du « péché entre tous irrémissible : l'anachronisme » (Febvre), vite commis quand il s'agit d'explorer au passé la notion de risque. Récusant les jugements trop globaux de certains sociologues tels que Beck et Giddens, les auteurs ont à cœur de montrer que l'absence de la notion de risque entendue comme catégorie générale n'empêche aucunement tel ou tel groupe social, telle ou telle institution d'anticiper événements fâcheux, accidents ou catastrophes, individuels comme collectifs. L'hypothèse de sociétés bloquées dans un fatalisme saturé de sens religieux (les sociétés d'Ancien Régime, sociétés « de la catastrophe ») auxquelles succéderaient d'autres sociétés en quête de maîtrise de leur destin (les sociétés industrielles, sociétés « du risque ») ne tient tout simplement pas.

La deuxième partie – « Mutualiser les fléaux » –, davantage consacrée au 19^e siècle, analyse l'émergence de processus collectifs de traitement de certains

1. L'ouvrage utilisé pour ce compte rendu est celui d'édition québécoise. La version française a sa propre jaquette et surtout sa propre mise en page, ce que l'on peut regretter, la localisation des citations s'en trouvant compliquée.

aléas. Les différents contextes étudiés illustrent la grande diversité des situations, mais également la difficulté, pour les auteurs, à manier le terme de risque. Il est en effet difficile de résister aux habitudes contemporaines consistant à qualifier de « risque » certaines menaces, réelles ou supposées (la pauvreté et la maladie, les sirops calmants destinés aux enfants, l'accident industriel, l'inondation, etc.). Ce (quasi) trait culturel, *in fine* objectiviste, n'est-il pas susceptible d'introduire un certain effet d'écran dans l'appréhension de formes sociales passées, dont les fondements peuvent parfois différer grandement des nôtres? L'usage du mot risque comme concept quasi universel ne pourrait-il biaiser l'appréhension d'univers mentaux éloignés du nôtre?

Cette remarque s'étend également à la troisième partie – « La fabrique de la civilité » –, consacrée au « péril criminel ». Les auteurs affrontent ici des difficultés de plusieurs ordres. D'une part, l'ambivalence de l'objet même, le « fait » criminel et son commentaire étant étroitement imbriqués et, d'autre part, la tentation de recourir à la notion de risque pour décrire des phénomènes sociaux que leurs contemporains ont qualifiés autrement. En effet, s'il est parfois légitime d'évoquer une véritable « mise en risque » (au sens assurantiel du terme) des faits dits criminels, dans d'autres cas le recours au même terme laisse penser que c'est l'auteur lui-même qui « met en risque » son objet, et ce, de façon évidemment plus discutable.

Au final, et malgré quelques regrets qui portent sur la difficulté bien réelle à « tenir » d'une main assez ferme la notion de risque, ces textes stimulants et souvent synthétiques constituent un apport indispensable à la nécessaire critique d'approches sociologiques globales, trop peu solides dans leur appréhension du temps long et dont l'histoire, discipline symétrique de l'ethnologie, révèle au fond la faible réflexivité.

Thierry COANUS

École nationale des travaux publics de l'État.
thierry.coanus@entpe.fr

Étienne BERTHOLD, *Patrimoine, culture et récit. L'île d'Orléans et la place Royale de Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, 221 p. (Coll. Monde culturel)

Cet ouvrage d'Étienne Berthold se base sur son travail remarqué de thèse de doctorat. Plusieurs qualités sont à relever dans ce livre, notamment parce que l'auteur propose une approche de l'étude du patrimoine qui est doublement intéressante. D'une part, il se place dans un courant plus général d'études critiques (*critical studies*) qui aborde le patrimoine comme une construction sociale et sémiotique qu'il convient de « déconstruire » et d'« interpréter ». Quoique l'introduction théorique soit un peu ardue pour le non-spécialiste, elle synthétise bien l'évolution des recherches sur le patrimoine et comment celles-ci en sont venues à adopter une approche herméneutique. D'autre part, l'auteur se situe résolument dans une pensée québécoise de la culture en convoquant les travaux de Fernand Dumont,